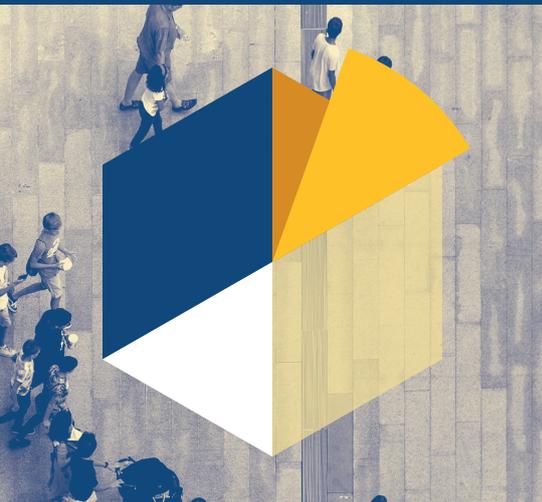


1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym

Insee Première • n° 1857 • Mai 2021



En 2018, en France, 170 000 associations sont employeuses et 1,1 million sont non employeuses. Elles fonctionnent grâce à 2,2 millions de salariés et 21 millions de participations bénévoles, un même bénévole pouvant s'investir dans plusieurs associations. Sur l'année, cela représente 1,5 million d'emplois salariés en équivalent temps plein et 580 000 équivalents temps plein bénévoles.

Les ressources courantes des associations employeuses sont très concentrées sur les plus grosses structures de quatre domaines d'activité : 74 % des ressources sont consacrées à la perte d'autonomie et au handicap, aux établissements hospitaliers, au domaine social ou caritatif et à l'enseignement et la recherche.

Les activités des associations non employeuses sont majoritairement tournées vers le sport, les loisirs et la défense d'intérêts.

Représentant un quart de l'ensemble des associations, les associations sportives mettent en évidence le rôle des bénévoles dans la vie associative.

En 2018, en France, 1,3 million d'associations sont actives : 170 000 associations employeuses et 1,1 million d'associations non employeuses ► **figure 1**.

Elles emploient 2,2 millions de **salariés** fin 2018, ce qui représente 1,5 million de **salariés en équivalent temps plein (ETP)**. Le recours au temps partiel est élevé : il concerne 53 % des postes.

Les associations fonctionnent grâce à l'implication de nombreux **bénévoles**. Avec 21 millions de « participations » bénévoles, l'engagement représente 580 000 emplois **en ETP** : 230 000 pour les associations employeuses et 350 000 pour les associations non employeuses, une même personne pouvant participer à l'activité de plusieurs associations.

Les ressources courantes très concentrées sur quelques centaines de structures

Le tissu associatif est très concentré : les 500 associations aux **ressources courantes** les plus élevées, toutes employeuses, absorbent à elles seules un quart de l'ensemble des ressources ► **figure 2**.

À l'opposé, 1,255 million d'associations fonctionnent avec 31 % de la ressource courante totale. L'apport du bénévolat est lui aussi concentré, mais moins que les

ressources : les 500 associations qui reçoivent le plus de temps de la part des bénévoles attirent 13 % du temps total de bénévolat.

Les ressources courantes des associations employeuses sont sans commune mesure

avec celles des non employeuses : quel que soit le domaine d'activité, leurs budgets totaux sont très supérieurs à ceux des non employeuses ► **figure 3**, ce qui reflète surtout l'importance des frais de personnel.

► 1. Répartition des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal

	Associations employeuses	Associations non employeuses	Ensemble
Sports	26	24	24
Loisirs, divertissements, vie sociale	6	21	19
Défense de causes, de droits, d'intérêts	10	16	15
Spectacles et activités artistiques	16	13	14
Enseignement, formation et recherche	12	7	7
Action sociale, humanitaire ou caritative (hors hébergement)	12	6	7
Activités culturelles (hors spectacles, préservation ou promotion du patrimoine)	4	7	6
Santé	3	3	3
Gestion de services économiques et développement local	8	2	3
Hébergement social ou médico-social	3	0	1
Ensemble	100	100	100
Nombre d'associations	170 000	1 100 000	1 270 000

* Ayant déclaré avoir eu recours à l'emploi salarié en 2018.

Lecture : en 2018, 24 % des associations sont des associations sportives.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France, hors celles ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.

Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018.

Pour les seules associations employeuses, quatre domaines d'activité concentrent la part la plus importante des ressources courantes. Sur 111 milliards d'euros de ressources courantes de l'ensemble des employeuses, 82 milliards d'euros sont consacrés à l'hébergement social ou médico-social, à l'action sociale, humanitaire ou caritative (hors hébergement), à l'enseignement, formation et recherche, et à la santé.

Les poids lourds des associations employeuses : les institutions sociales et médico-sociales

Sur le champ des associations employeuses, deux domaines, l'hébergement social et médico-social et l'action sociale, humanitaire ou caritative fonctionnent à eux seuls avec un budget de 51 milliards d'euros, soit 46 % du budget de l'ensemble des associations employeuses, et 56 % des heures de travail salarié, l'équivalent de 811 000 emplois en ETP ▶ figure 4.

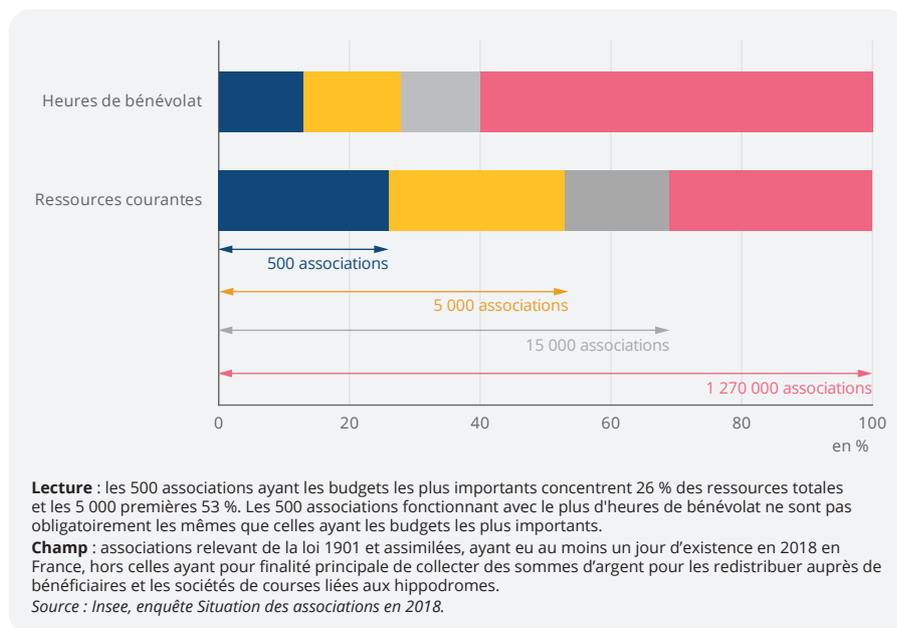
L'hébergement social et médico-social concentre le budget le plus élevé (26 milliards d'euros), pour un budget moyen par association atteignant 5,6 millions d'euros, alors que ce domaine représente seulement 3 % des associations. Il compte notamment une soixantaine d'unités de 1 000 salariés ou plus et recouvre les hébergements médicalisés pour personnes âgées et handicapées, l'hébergement social pour enfants en difficulté et les foyers de travailleurs.

L'action sociale, humanitaire ou caritative a un budget de 25 milliards d'euros, pour un budget moyen par association de 1,2 million d'euros. Ce domaine compte 21 000 associations employeuses et couvre notamment les grands réseaux d'aide sociale comme la Croix-Rouge, le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du cœur, les banques alimentaires et Emmaüs. S'y trouvent aussi des associations proches des entreprises : l'aide à l'emploi, les établissements et services d'aide par le travail aux personnes handicapées (ESAT) et les missions locales. Les associations d'aide à domicile cumulent le plus d'emplois du domaine de l'action sociale (plus de 200 000 postes fin 2018), très souvent à temps partiel.

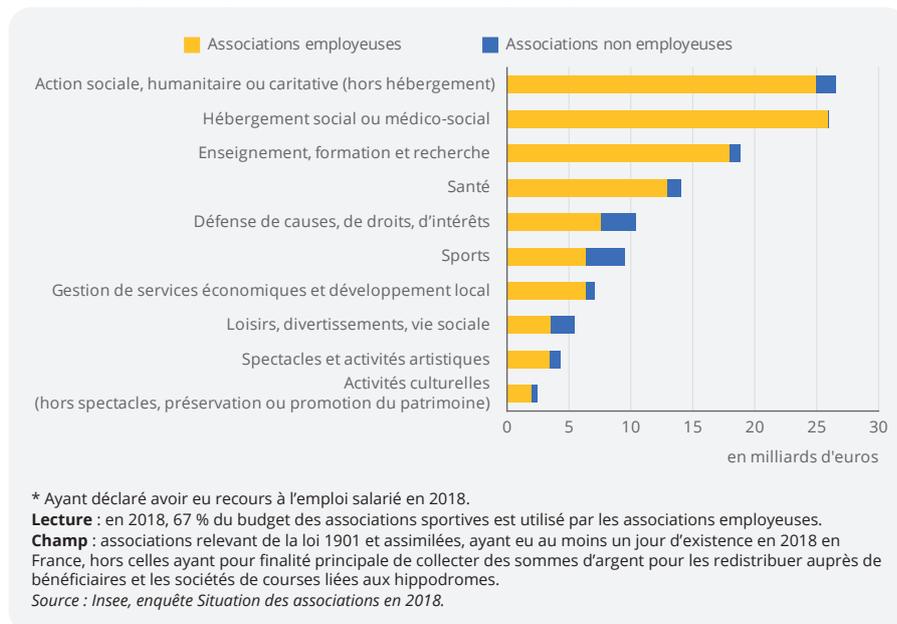
Ces associations se financent en majorité par des **recettes d'activité d'origine publique ou privée** : 82 % des ressources pour l'hébergement social et médico-social et 61 % pour l'action sociale, dans laquelle la part de **subventions** est plus importante (25 %).

L'apport du bénévolat est différent dans ces deux domaines. L'hébergement

► 2. Concentration des ressources courantes et du bénévolat en 2018



► 3. Ressources courantes des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal



social et médico-social est fortement professionnalisé et le bénévolat y est quasi inexistant alors que la participation bénévole représente 63 000 ETP dans l'action sociale, soit 11 % des heures d'activité.

Beaucoup d'hôpitaux privés et la plupart des établissements privés d'enseignement sont aussi des associations

Comme dans l'hébergement social, les associations employeuses de la santé sont peu nombreuses (5 700, soit 3 % des employeuses) mais avec de

grands établissements ; elles emploient l'équivalent de 129 000 salariés en ETP pour un budget de 13 milliards d'euros.

Ces associations employeuses, regroupant des hôpitaux, les associations de santé au travail (médecine du travail interentreprises), de prévention, de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les centres d'hémodialyse et de recherche médicale, sont financées aux deux tiers par des recettes d'activité, dont une part importante provient de l'assurance maladie. Le budget est en moyenne de 2,3 millions d'euros par association. Le bénévolat y représente seulement 4 % des heures d'activité.

Financièrement important (18 milliards d'euros de ressources), le domaine de l'enseignement, formation et recherche non médicale regroupe notamment la plupart des établissements scolaires et universitaires privés, des associations de formation professionnelle initiale et continue, mais aussi des écoles culturelles (danse, musique), ensemble financé pour moitié par des recettes d'activité d'origine privée.

Les associations y sont aussi nombreuses que dans l'action sociale, humanitaire ou caritative (21 000 associations employeuses) ; leur budget moyen est moins élevé (0,8 million d'euros). Elles emploient l'équivalent de 173 000 salariés en ETP, hors enseignants des établissements sous contrat rémunérés par l'État.

Incontournables dans le monde associatif, les associations sportives s'appuient fortement sur le bénévolat

Les 44 000 associations sportives employeuses représentent un quart des associations employeuses. Leurs moyens sont très variables et une centaine seulement emploient 100 salariés ou plus. Le volume de travail salarié atteint 67 000 emplois en ETP ; 70 % des emplois sont à temps partiel. Le bénévolat y est central : près de la moitié de l'ensemble des heures d'activité sont réalisées par des bénévoles, contre 13 % pour l'ensemble des associations employeuses.

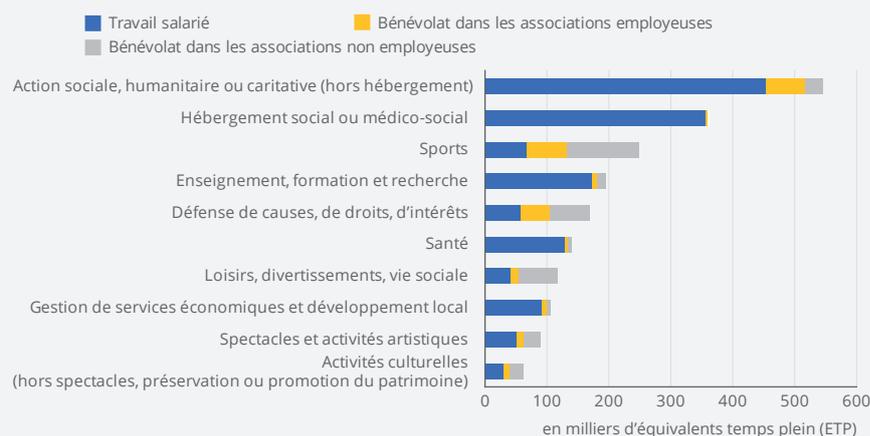
Les ressources courantes atteignent 6,3 milliards d'euros, un tiers provenant de cotisations, un autre tiers de ressources d'activité d'origine privée et 19 % de subventions publiques.

Des associations employeuses au service du monde économique ou des collectivités publiques

Domaine assez méconnu, la gestion de services économiques ou de développement local regroupe 14 000 associations employeuses se distinguant par le type de leurs adhérents : les deux tiers ont des entreprises comme adhérents.

Ce domaine regroupe des associations de gestion agréées (cabinets comptables sous statut associatif), des groupements d'employeurs ayant pour mission d'embaucher des salariés pour les mettre à disposition de leurs membres, des offices du tourisme, des syndicats d'initiative, des agences d'urbanisme, des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), etc.

► 4. Ressources humaines salariées et bénévoles des associations employeuses* et non employeuses par domaine d'activité principal



* Ayant déclaré avoir eu recours à l'emploi salarié en 2018.

Lecture : en 2018, le volume d'emploi salarié des associations sportives correspond à 67 400 emplois en ETP.

Champ : associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2018 en France, hors celles ayant pour finalité principale de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer auprès de bénéficiaires et les sociétés de courses liées aux hippodromes.

Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018.

► Quelles évolutions depuis 2013 ?

La comparaison des résultats des deux enquêtes collectées en 2014 et 2019 est rendue difficile par des changements méthodologiques dans le plan de sondage ainsi que des modifications dans la nomenclature des domaines d'activité. Quelques données de cadrage peuvent quand même être comparées, en incluant les associations dites « collectrices » dans le champ ► [sources](#).

Le nombre d'associations actives est relativement stable entre 2013 et 2018. Il diminue sensiblement dans les domaines des loisirs, de l'action sociale, humanitaire ou caritative, et de défense de causes, de droits et d'intérêts. À l'inverse, les associations de l'enseignement (y compris les écoles de musique, de danse), de spectacles et de la culture sont plus nombreuses.

L'emploi salarié au 31 décembre (toutes durées de travail confondues) croît de 15 % en cinq ans, et le volume de travail salarié (en heures rémunérées annuelles) de 12 %. Les effectifs salariés et leur volume d'heures de travail augmentent dans toutes les activités, y compris dans celles où le nombre d'associations diminue. Les effectifs s'accroissent nettement dans les activités culturelles et de spectacles, mais aussi dans la défense de causes, de droits et d'intérêts, le sport et l'hébergement social ou médico-social. En revanche, ils n'augmentent que très faiblement dans les loisirs, l'action sociale, humanitaire ou caritative ; ils se stabilisent dans la santé.

Le nombre de participations bénévoles diminue globalement de 7 %. La baisse est concentrée dans les domaines où le bénévolat est traditionnellement élevé : les loisirs, la défense de causes, de droits et d'intérêts, l'action sociale, humanitaire ou caritative et le sport.

Le recours au salariat est plus élevé dans ce domaine que dans le sport, pour un budget semblable : il représente l'équivalent de 93 000 emplois en ETP. Le budget global est de 6,4 milliards d'euros, provenant essentiellement des recettes d'activité d'origine privée (55 %) et de subventions (20 %).

Sport, loisirs, divertissement, vie sociale et défense d'intérêts : l'univers des associations non employeuses

Six fois plus nombreuses que les employeuses, les associations non employeuses sont concentrées dans trois domaines d'activité qui regroupent les

trois cinquièmes d'entre elles : le sport (24 %), les loisirs, divertissements et vie sociale (21 %) et la défense de causes, de droits et d'intérêts (16 %). Ces trois domaines concentrent à eux seuls 70 % des heures de bénévolat des associations non employeuses.

L'activité bénévole dans le sport est encore plus importante dans les associations non employeuses que dans les associations employeuses : elle représente l'équivalent de 117 000 ETP, contre 64 000 pour les associations employeuses. Les non employeuses fonctionnent ainsi grâce à 4 millions de bénévoles, qui consacrent en moyenne 48 heures par an à l'association. Il s'agit de l'engagement moyen le plus élevé parmi les dix grands domaines d'activité.

Les bénévoles interviennent aussi beaucoup dans les associations sans salarié de défense de causes, de droits et d'intérêts (3 millions de participations bénévoles, soit 65 000 ETP) et le domaine des loisirs (4 millions de participations bénévoles, soit 62 000 ETP). La défense de causes, de droits et d'intérêts couvre par exemple les associations de parents d'élèves, de consommateurs, de locataires ou propriétaires et d'anciens combattants. Les associations de loisirs regroupent les comités des fêtes, les clubs du 3^e âge ou de personnel d'entreprises, les associations d'activités récréatives et de loisirs, etc. Le nombre moyen d'heures consacrées par bénévole et par an à l'association est moins élevé que dans le sport : 36 heures pour la défense de causes, de droits et d'intérêts et 27 heures dans le domaine des loisirs.

La présidence des associations : plus de personnes en emploi que de retraités

La majorité des présidents d'associations (56 %) occupent un emploi et 37 % sont des retraités.

Par ailleurs, 35 % des présidents d'associations sont des femmes ainsi que 48 % des trésoriers. Les femmes sont sous-représentées dans la gouvernance des associations sportives et de gestion de services économiques et développement local, où elles représentent moins d'un quart des présidents. Les femmes sont en revanche majoritaires (60 %) parmi les secrétaires.

La moitié des présidents, hommes ou femmes, ont plus de 56 ans : 58 ans pour

les associations employeuses et 56 ans pour les non employeuses.

Un président sur dix seulement a moins de 35 ans et un sur quatre moins de 45 ans. Ces derniers sont plus présents dans le domaine de l'action sociale, humanitaire ou caritative et dans le domaine des spectacles et activités artistiques. À l'opposé, un président sur dix a plus de 72 ans et un sur quatre plus de 66 ans. Ces présidents âgés sont plus présents dans l'hébergement social ou médico-social et dans les activités culturelles hors spectacles. ●

Sylvie Dumartin, Sandrine Firquet (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

L'enquête **Situation des associations** en 2018 a été collectée par l'Insee fin 2019. Son objectif est de fournir des données sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence administrative en 2018, qu'elles aient employé des salariés ou non. Les principaux thèmes abordés portent sur leurs activités, leurs ressources humaines et courantes, leurs dépenses, leur organisation, leur rayon d'intervention et leur appartenance à des réseaux. Il s'agit de la deuxième enquête, après celle collectée en 2014.

34 200 associations implantées en France ont été interrogées : pour moitié, des associations employeuses (ayant eu une masse salariale non nulle en 2018) et pour moitié, des associations non employeuses. Les associations devaient définir l'activité les représentant le mieux parmi 65 possibilités, regroupées en 10 domaines. Certaines associations gèrent un budget très important, car leur finalité principale est de collecter des fonds pour les redistribuer. Il s'agit des groupes paritaires de protection sociale, caisses de congés payés, OPCA/OPCO, OPACIF/FONGECIF, l'Agefiph, Action Logement, ainsi que des sociétés de courses liées aux hippodromes. 176 associations « collectrices », dont 157 associations employeuses, regroupent 22 000 salariés fin 2018, soit 20 000 ETP pour l'année. Leurs ressources n'ont pas été évaluées par l'enquête ; tous les chiffres s'entendent donc hors collectrices.

► Définitions

Le nombre de **salariés**, sans autre indication, s'entend au 31/12/2018. Il ne couvre donc pas les salariés employés au cours de l'année mais qui ne sont plus présents au 31/12. Le travail saisonnier est courant dans certains domaines. De plus, une personne salariée à temps très partiel par plusieurs associations sera comptée autant de fois.

Le nombre de **salariés en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures rémunérées par le volume d'heures rémunérées annuel théorique (1 820 heures, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année).

Les **bénévoles** consacrent une partie de leur temps, sans rémunération, à la vie de l'association. Le nombre de participations bénévoles, déclaré par les associations, diffère du nombre de bénévoles mesuré auprès d'une population : certains bénévoles participent à l'activité de plusieurs associations et sont donc comptés plusieurs fois dans les participations bénévoles.

Le nombre de **bénévoles en équivalent temps plein** est estimé en divisant le nombre total d'heures effectuées par des bénévoles par le volume d'heures travaillées annuel théorique (1 645 heures, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année, en tenant compte de cinq semaines de congés).

Les **ressources courantes** sont les moyens financiers dont disposent les associations pour mettre en œuvre leurs actions (produits d'exploitation du compte de résultat). Il s'agit essentiellement de recettes d'activités, d'origine privée ou publique, de subventions publiques, de cotisations, de dons et du mécénat.

Les **recettes d'activité d'origines privée ou publique** sont l'ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès de particuliers, de personnes morales privées ou publiques.

Une **subvention publique** est une aide financière attribuée par une personne morale publique pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

► Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « Comment l'emploi salarié et le bénévolat caractérisent les associations sportives », Injep *Analyses et synthèses* n° 26, septembre 2019.
- « Les chiffres clés de la vie associative 2019 », Injep, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- **Tchernonog V., Prouteau L.**, « Le paysage associatif français : mesures et évolutions », Dalloz, *Juris éditions*, 3^e édition, mai 2019.
- **Rathle J.-Ph.**, « Les associations culturelles : état des lieux et typologie », *Culture Chiffres*, Ministère de la Culture, 2019-2.
- **Reynaert L., D'Isanto A.**, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première* n° 1587, mars 2016.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
C. Lesdos-Cauhapé
P. Glénat, C. Tchobanian

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP211857
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

@InseeFr

